



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 AVRIL 2026
DELIBERATION N°9/DCM20260423/42

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-trois du mois d'avril à dix-huit heures et quinze minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vendredi 17 avril 2026, se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Daniel DULAC, Nadia GOLABKAN-OUJAGIR, Pierre PORLON, Marie-Michelle HILDEBERT, Marcelin CHINGAN, Florent CHARIN, Sylvia SERMANSON, Ketty KANTAPAREDDY, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Thierry FULBERT, Rosette GRADEL, Eveline CLOTILDE, Grégory MANICOM, José OUANA, Annick CARMONT, Jacques RAMAYE, Roger ELIAS, Michel Thierry SURET, Agathe RYFER, Natasha GORDON, Seetha DOULAYRAM, Tracy NARAYANIN, Aymerick LABALLE, Pinchard DEROS, Justine BENIN, Rosan BOUDHOU, Ingrid FOSTIN, Stella FLEURIVAL-GUILLAUME, Régis SEJOR, Claurick Yannis ALAGAPIN, Yvane RHINAN.

Etait représenté : M. Jean-Claude SAINT-CLAIR (Michel Thierry SURET).

Etait absente excusée : Mme Marie-Alice RUSCADE

Membres en exercice :	Membres présents :	Membre Représenté :	Absente Excusée :	Absent :
35	33	1	1	

Le quorum étant atteint, trente-trois (33) Conseillers étant présents, un (01) représenté et une (01) absente excusée. Le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Pierre PORLON est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Madame Le Maire, Gabrielle LOUIS-CARABIN, ordonnateur de la collectivité territoriale s'est retirée au moment du vote et Monsieur Daniel DULAC, 1^{er} Adjoint au Maire, à assurer la présidence.

Examen et vote du Compte Administratif de la Régie Municipale des Sports et des Loisirs pour l'exercice 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et L.2312-1 et suivants, relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire M.57 applicable au budget,

Vu la délibération n°3/DCM2026090427 du 9 avril 2026 portant : Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires,

Vu la délibération n°4 du 30 mars 2026 relative à la mise en place des commissions communales et à la désignation de leurs membres,

Considérant que le compte administratif de la régie des sports fait état des réalisations de la section de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes au titre de l'année 2025.

Considérant qu'il répond aux mêmes principes d'élaboration que le compte administratif de la Ville excepté le fait qu'il n'intègre que la partie section de fonctionnement puisque le budget de la régie des sports n'est composé que de la section de fonctionnement.

Considérant que pour rappel, les investissements sont réalisés dans le budget de la Ville et de ce fait sont retracés dans le compte administratif de la Ville.

Considérant que pour l'année 2025, la prise en compte de Deux cent quarante-six mille trois cent soixante-huit euros et soixante-quinze centime (246 368,75 €) de produits corrélativement à Deux cent soixante et onze mille six cent soixante-douze euros et quatorze centimes (271 672,14 €) de charges aboutit à un résultat brut déficitaire de Vingt-cinq mille trois cent trois euros et trente-neuf centimes (25 303,39 €).

Considérant par ailleurs l'intégration de reports de l'année n -1 en recettes (+155 746,48 €) entraîne un excédent de clôture de +130 443,09 €

Tenant compte de la délibération 20/DCM20250703104 du 03 juillet 2025, actant la suppression de la Régie Municipale des Sports et Loisirs, le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2025 (+130 443,09 €) sera intégralement affecté au résultat du budget principal.

Où le Maire en son exposé,

Après discussion et échanges de vues,

A LA MAJORITE

Vote à scrutin public

POUR (25)

ABSTENTIONS (8) : Pinchard **DEROS**, Justine **BENIN**, Rosan **BOUDHOU**, Ingrid **FOSTIN**, Stella **FLEURIVAL-GUILLAUME**, Régis **SEJOR**, Claurick Yannis **ALAGAPIN**, Yvane **RHINAN**.

DECIDE

Article 1 : D'arrêter comme suit, le Compte Administratif de la Régie des Sports et des Loisirs pour l'année 2025 :

En Fonctionnement :

En Dépenses :

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		412 246,48	271 672,14	0,00	0,00	140 574,34	0,00	271 672,14
011	Charges à caractère général (3)	330 950,00	266 232,14	0,00	0,00	64 717,86	0,00	266 232,14
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	66 296,48	5 440,00	0,00	0,00	60 856,48	0,00	5 440,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		397 246,48	271 672,14	0,00	0,00	125 574,34	0,00	271 672,14
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00		0,00
Total des dépenses réelles		412 246,48	271 672,14	0,00	0,00	140 574,34	0,00	271 672,14
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00			0,00		0,00
Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00						
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		412 246,48	271 672,14	0,00	0,00	140 574,34	0,00	271 672,14

En Recettes :

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		256 500,00	246 368,75	0,00	0,00	10 131,25
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	251 000,00	192 185,96	0,00	0,00	58 814,04
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	5 500,00	54 182,79	0,00	0,00	-48 682,79
Total des recettes de gestion des services		256 500,00	246 368,75	0,00	0,00	10 131,25
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., prov., dépréciations, (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		256 500,00	246 368,75	0,00	0,00	10 131,25
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00
Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		155 746,48				
Total des recettes de fonctionnement cumulées		412 246,48	402 115,23	0,00	0,00	10 131,25

Article 2 : D'arrêter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

Ville du Moule - BUDGET SPORT - CA - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	271 672,14	246 368,75	155 746,48	A1	130 443,09
Investissement	0,00	0,00	0,00	A2	0,00
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	271 672,14	246 368,75	155 746,48	A3	130 443,09

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses	Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	130 443,09
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	130 443,09

Article 3 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

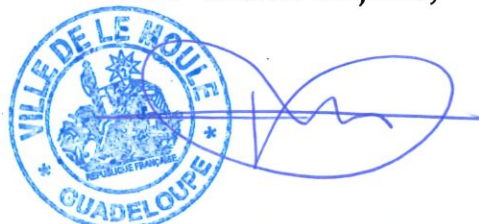
Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique «Télé recours citoyens» (www.telerecours.fr).

Fait à Le Moule, le 23 Avril 2026
Pour avis conforme
Le 1^{er} Maire-Adjoint,

Le Secrétaire,



Pierre PORLON



Daniel DULAC